YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/SV/JS

DECISION N° 2005/150

OBJET : Convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux - conclue avec l'association "Yerres Loisirs"

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 04 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle une exposition d' ateliers d'art plastique à la salle André Malraux, en collaboration avec l'association "Yerres Loisirs", sise 2 rue Marc Sangnier – 91330 YERRES,

DECIDE

DE signer une convention d'occupation de la salle André Malraux du jeudi 23 juin au dimanche 26 juin 2005 inclus, avec l'association "Yerres, Loisirs", susvisée.

DIT que cette occupation se fera à titre gratuit.

Fait à Yerres, le 26 avril 2005

REÇU LE
11 MAI 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour la Commune
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération